

Politiques régionales d'innovation, programmation et compétitivité

Blandine Laperche,
Dimitri Uzunidis

Economistes, Lab.RII, ULCO

Réseau de recherche sur l'innovation

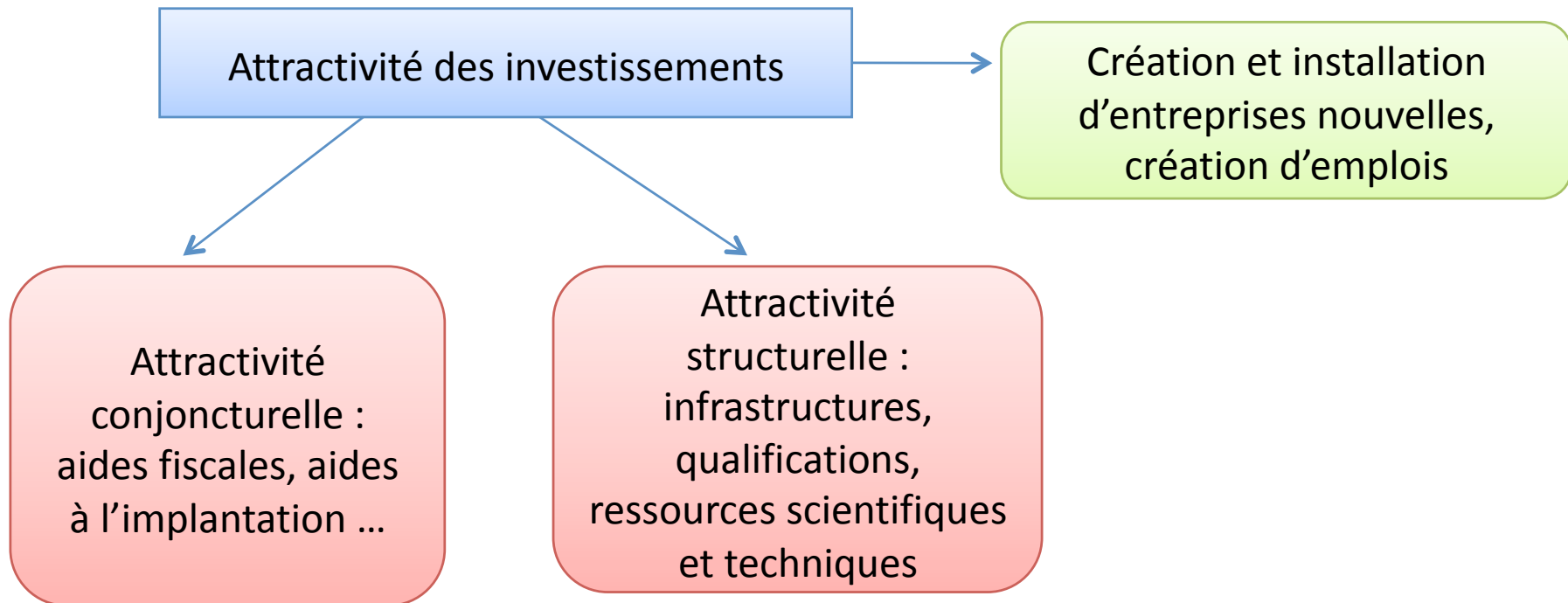


Introduction

- Economie fondée sur la connaissance : rôle croissant du territoire (région) dans la compétitivité et l'innovation
- Quelle articulation entre les différents échelons territoriaux pour la programmation de la recherche ?
- Quelle(s) conséquence(s) sur la lisibilité de la recherche et sur la compétitivité?

Les territoires comme « milieux innovateurs » (Gremi)

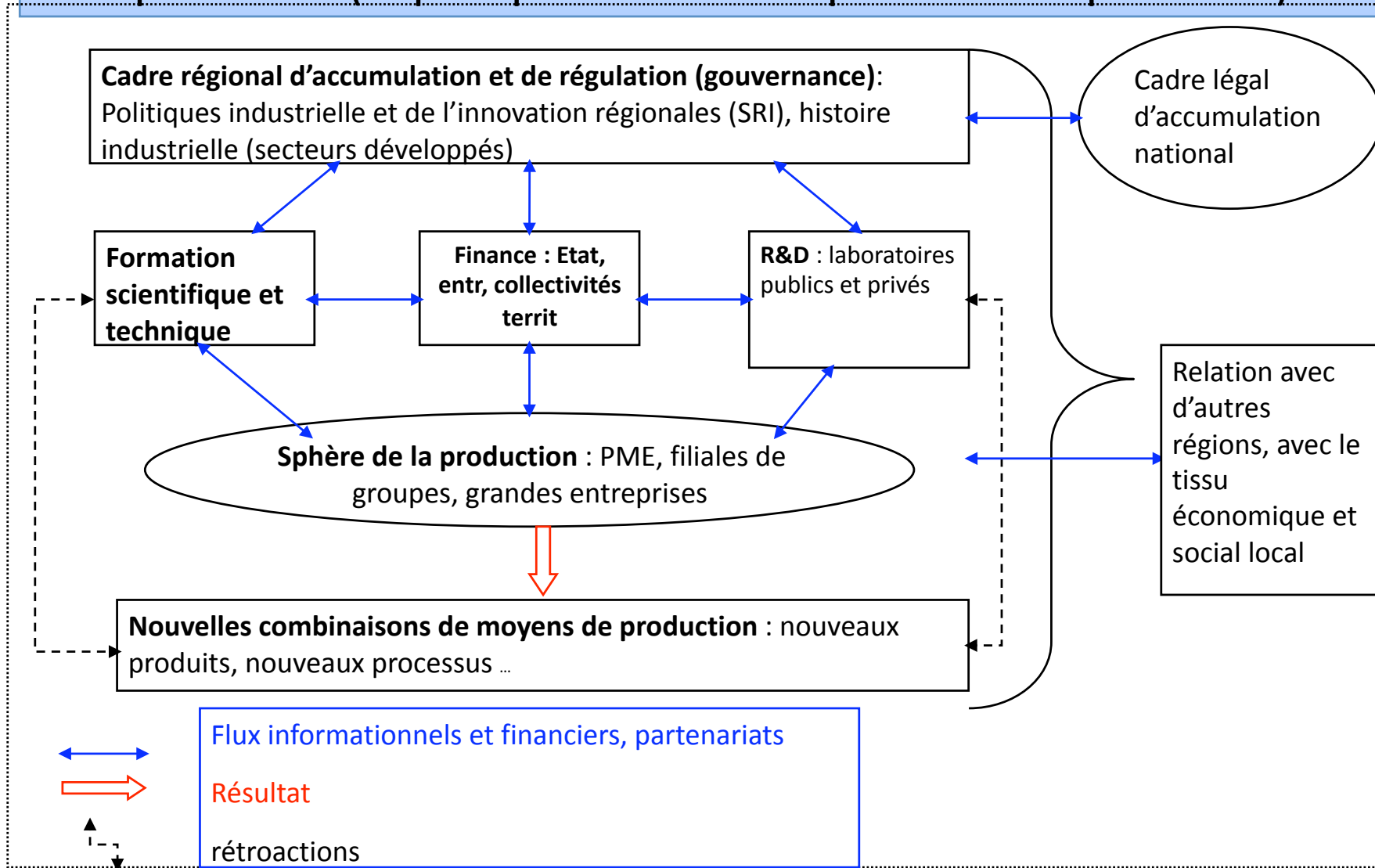
- Evolution de la politique industrielle et d'aménagement du territoire (depuis la 2^e GM) : d'un Etat entrepreneur et client (grands programmes) à un Etat accompagnateur (cadre réglementaire favorable à l'activité des entreprises, et aux relations entre industrie et recherche)
- Développement des territoires fondé actuellement sur

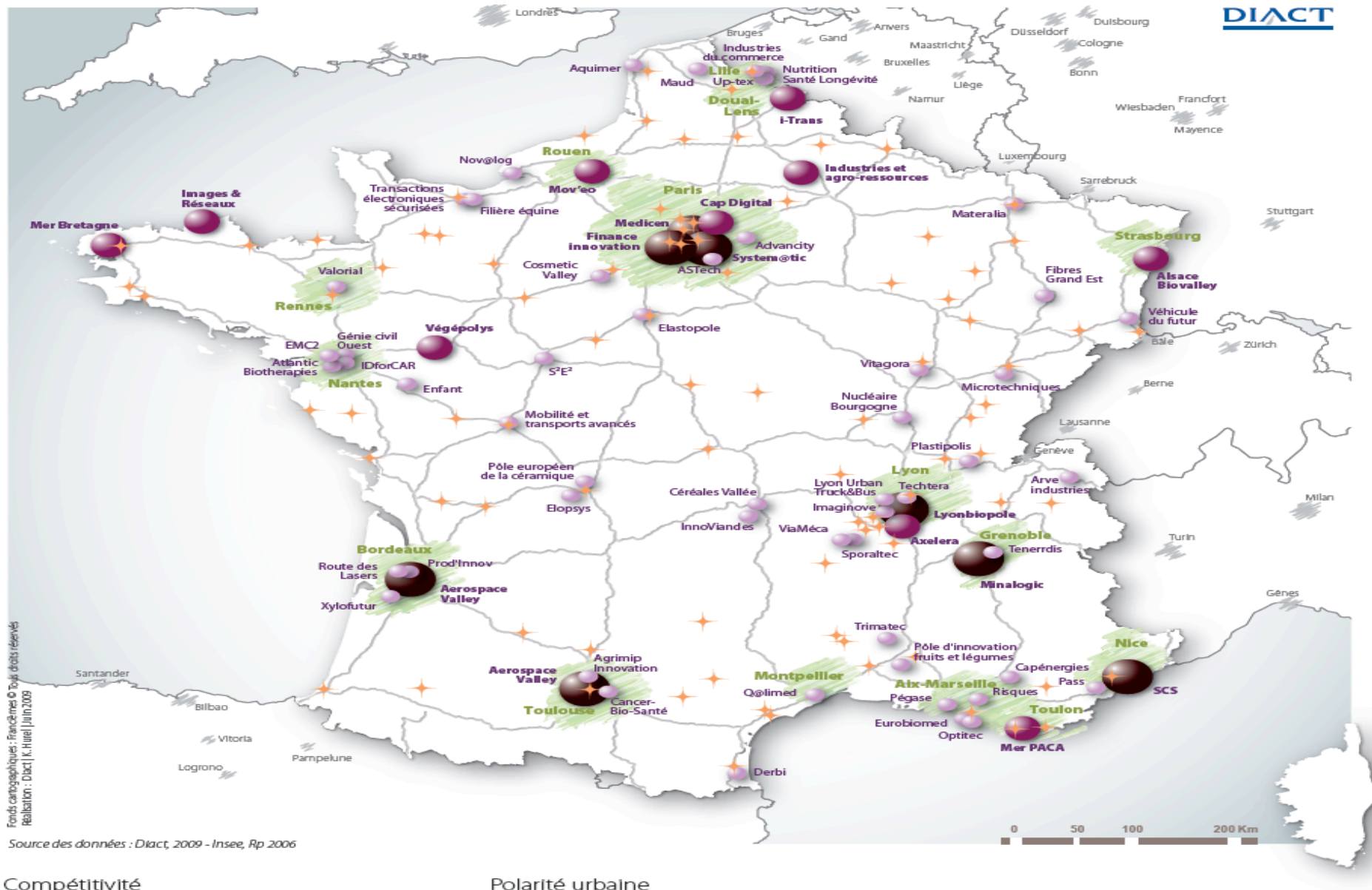


En conséquence, rôle croissant des régions dans la programmation de la recherche





- Dans ce cadre, **l'espace régional tend de plus en plus à devenir un territoire privilégié en tant que cible des politiques d'innovation.**
- L'espace régional se situe en effet à un échelon « nodal » où les proximités permettent des interactions efficaces entre les acteurs de la R&D (entreprises innovantes, grands groupes, créateurs d'entreprises, chercheurs, collectivités locales, financeurs publics et privés, etc.) et où la gouvernance peut s'exercer de manière efficace pour favoriser l'innovation.
- Les régions (et, partant, les pouvoirs publics régionaux et les collectivités locales) doivent jouer ainsi **un rôle d'interface stratégique** entre les institutions européennes (montée en régime des fonds *FEDER*, Programmes-Cadres de R&D, « Europe des régions », Stratégie de Lisbonne, Stratégies régionales d'innovation, etc.) et un Etat de moins en moins centralisateur (lois Defferre de 1982-1983, lois Raffarin de 2003-2004, création des *Pôles Régionaux d'Enseignement Supérieur*, etc.).

Les territoires doivent devenir des « milieux innovateurs » : pour cela concevoir des systèmes d'innovation performants et spécialisés (le plus petit échelon : pôle de compétitivité)







Compétitivité

-  Pôle de compétitivité mondiale
-  Pôle de compétitivité à vocation mondiale
-  Pôle de compétitivité
-  Système productif local

Polarité urbaine

-  Aire urbaine de plus de 500 000 habitants, en 2006
-  Principales routes

La place des universités : autonomie / intérêts multiples

- De nombreuses réformes : LRU, autonomie, PRES, campus d'excellence
 - Empilement de structures : établissements, PRES, RTRA, campus d'excellence, instituts, alliances, etc.
 - Liens systématiques public/privé (dans la gouvernance, dans le financement)
 - Accent mis sur la valorisation de la recherche : orientation utilitaire, accent mis sur les résultats à court terme
 - Programmation faite via contrat quadriennaux et projets d'établissements (les intérêts et objectifs locaux peuvent être contradictoires avec les objectifs régionaux et nationaux)

Quelle articulation entre les échelons territoriaux pour la programmation de la recherche ?

- Passage d'une politique dirigiste (définition des grands programmes, Etat comme premier client) à une logique d'appels d'offre
- Logique d'appels à projets à tous les niveaux avec un cahier des charges très strict : association des acteurs privés et publics, accent mis sur la valorisation

Pas de pilote ?

- La programmation de la recherche nécessite la **définition de priorité stratégiques** (BIPE, 2008 ; Kergueris, Saunier, 2008) : or, celles-ci s'effectuent davantage en matière de **moyens d'action** de choix scientifiques et technologiques
- Les priorités scientifiques dégagées par l'Etat sont davantage axées vers un rattrapage hypothétique dans des secteurs où la France accuse un retard par rapport aux USA (exemple Sciences de la vie et Stic) que sur une réflexion portant sur une spécialisation internationale de la R&D où l'Europe occuperait avec efficacité des secteurs plus traditionnels
- Flou institutionnel sur la programmation des choix en matière de recherche : Haut conseil de la science et de la technologie, Conseil interministériel de la recherche scientifique et technologique, direction générale de la recherche et de l'innovation ?

Technologies clés 2010 (ministère de l'industrie)

- Les 83 technologies clés sont classées selon 8 domaines technologiques
 - Technologies de l'information et de la communication
 - Matériaux - Chimie
 - Bâtiment
 - Energie - Environnement
 - Technologies du vivant - Santé - Agroalimentaire
 - Transports
 - Distribution - Consommation
 - Technologies et méthodes de production

Atouts :

- Travail de prospective sur les technologies porteuses pour la compétitivité de la France
- Utilisé par l'ANR dans la définition des appels à projets

Limites :

- Non réalisé en concertation avec les régions
- Non réalisé en concertation avec tous les organismes de définition d'orientation et d'exécution de la recherche
- trop vaste ?

Conséquences

- Problèmes de coordination entre les différents échelons – coût de transaction
- Accent mis sur le court terme – paradoxal avec une programmation à long terme
- Conflits d'intérêts possibles entre les besoins des territoires à l'échelle locale, régionale et européenne
- La programmation sur la base d'appels d'offre peut faire émerger l'excellence mais aboutir aussi à une plus forte concurrence qui renforcera les inégalités entre universités et entre régions.
- Fragmentation du financement de la recherche peut aboutir à un accroissement de la complexité de gestion et de la charge administrative dans les activités de recherche, préjudiciable à leur productivité scientifique

Options possibles

- Redéfinition d'une politique plus colbertiste : choix de quelques technologies clés (choix politique qui orientera les développements scientifiques et technologiques)
- Développement d'un espace européen de la recherche : accent mis sur une politique plus structurelle que conjoncturelle.